



Déroulement d'une main courante

Par **Shinoa**, le **18/11/2009** à **22:26**

Bonjour,

je me tourne vers vous pour avoir des précisions sur le déroulement d'une main courante:

- où la faire
- que dire
- la personne faisant l'objet de notre main courante est-elle mise au courant?
- si cette personne a déjà un casier judiciaire et du sursis sur le dos qu'est-ce que ça engendre?
- faut-il apporter des preuves?

Voilà je suis perdue et ne sais que faire
merci de vos réponses

Par **cloclo7**, le **19/11/2009** à **17:28**

Bonjour

une main courante se dépose auprès du commissariat.

cependant sachez que les mains courantes n'ont aucune valeur probante puisqu'elles sont faites selon les déclarations de leur auteur.

la personne concernée n'est pas informée ni même inquiétée.

La main courante est gentiment classée dans un tas de papier